



Association Atelier Réflexe d' Apprendre

Bulletin d'adhésion 2025

Nom :

Prénom :

Adresse

.....

.....

Mail :

Téléphone :

Cocher les cases correspondantes :

- J'adhère en tant que membre adhérent et règle une cotisation :
 - Individuelle : **40 €**
 - Familiale (4 personnes maximum) : **55€**
- Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association ARA⁽¹⁾ et y adhérer.
- J'adhère au code éthique⁽¹⁾.
- Je renouvelle mon adhésion et règle ma cotisation annuelle.* **35€** : ind / 55€:famille.

(1) consultable sur associationara.com

*Le renouvellement de l'adhésion 2024 permet d'accéder à ce tarif préférentiel.

Chèque à l'ordre de : « Association Atelier Réflexe d'Apprendre » ou virement sur le RIB/IBAN ou paiement via Helloasso :

<https://www.helloasso.com/associations/association-atelier-reflexe-d-apprendre/adhesions/adhesion-association-ara-2025>

A, le/...../.....

Signature :

J'accepte de recevoir la newsletter de l'association ARA.

J'accepte de recevoir des informations des partenaires de l'association ARA.

Politique de confidentialité – Collecte des informations personnelles (RGPD) : Les données personnelles collectées sont enregistrées dans un fichier informatisé (ou sur un support papier) conformément à notre Politique de confidentialité. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des données à caractère personnel vous concernant, et le cas échéant, d'un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez demander la limitation ou vous opposer au traitement de vos données, ou le cas échéant, retirer votre consentement.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à l'adresse, Association ARA 33 B av Gabriel Péri – 69250 Albigny-sur-Saône



Association Atelier Réflexe d' Apprendre

Code Éthique

Les praticiens s'engagent à :

- Être conscient des enjeux, des difficultés et des freins qu'impliquent les troubles des apprentissages pour les accompagnés
- Être dans le respect total de la personne quel que soit sa condition, son âge et ses convictions
- Entretenir des rapports courtois et respectueux avec les autres professions et les accompagnés.
- Être vigilant, lucide et tenir compte des limites qu'il peut rencontrer dans sa pratique. Et donc d'accepter d'orienter les personnes vers d'autres professionnels lorsque cela sera nécessaire.
- Continuer à se former ou du moins à s'informer sur les avancées susceptibles d'émerger au sein de sa discipline pour rester pertinent et apporter la meilleure prise en charge possible.
- Être présent autant que possible en vue de la préparation des parcours d'accompagnement, quand cela sera nécessaire pour :
 - Étudier les doléances des différents accompagnés,
 - Choisir et hiérarchiser les différents accompagnements pour répondre avec pertinence et cohérence aux différentes problématiques
 - Mettre en place, un ou plusieurs parcours d'accompagnement
- Ne pas abandonner l'accompagnement en cours, sans motif légitime.
- Respecter la confidentialité des données personnelles en dehors des praticiens concernés par le parcours d'accompagnement.

Les accompagnés s'engagent à :

- Entretenir des rapports courtois et respectueux avec les professions de l'association
- Suivre le parcours établi par les professionnels et validé par les deux partis (cf. contrat d'accompagnement)
- Suivre les conseils et exercices à faire entre les séances
- Accepter le partage de données personnelles, uniquement en vue du montage des dossiers patients pour faciliter le travail pluridisciplinaire.
- Faire preuve de transparence sur les informations fournies, sur l'observance des conseils et exercices à faire entre les séances
- Tenir informer de tout nouvel élément, concernant les antécédents et l'historique de l'accompagné afin d'aider au mieux les praticiens dans leur prise en charge
- Tenir informer sur les progrès effectués durant le parcours afin de mieux ajuster les prises en charge si nécessaire.